

## Guide des Aides Financières Aides aux Particuliers/Personnes Handicapées

### AMÉNAGEMENT DU DOMICILE

Différentes interventions sont possibles en fonction de l'âge et de la situation de la personne concernée.

Ainsi, au titre des prestations légales suivantes :

- L'APA
- La PCH

En complément de l'APA ou pour les personnes ne disposant pas de ces prestations, mais remplissant les conditions de ressources et de handicap, le Conseil général subventionne les travaux visant à améliorer l'accessibilité sous condition de ressources et de handicap :

- Au taux de 15 % et dans la limite de 2 310 € quand le coût des travaux est supérieur à 1 000 €.

OU

- Par une participation forfaitaire de 150 € quand le coût des travaux est inférieur à 1 000 €.

#### Où se renseigner ?

Conseil Général des Vosges

Direction de  
l'Autonomie et  
de la Solidarité

2, rue Grennevo  
88026 Epinal cedex

Tél : 03 29 29 00 76  
Fax : 03 29 29 01 05